

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Institut Paoli-Calmettes, Unicancer Marseille,
expérimente l'implication des patients dans l'organisation du fonctionnement de l'hôpital

Marseille, le 28 août 2018. Impliquer des patients dans l'organisation du fonctionnement de l'hôpital est au cœur de l'axe démocratie sanitaire du projet stratégique 2018-2022 de l'Institut Paoli-Calmettes (IPC), centre Unicancer basé à Marseille, qui a pour mot d'ordre « face au cancer, nos patients au cœur, nos patients acteurs ».

L'implication des patients se traduit dès cette année par leur participation :

Aux audits internes

3 patientes ont déjà été formées à l'audit interne en même temps que des personnels de l'IPC, avant de réaliser un audit avec un binôme professionnel, et sous la supervision de la Direction Qualité et gestion des risques.

Aux analyses systémiques

Là aussi, les patients associés suivront une formation aux côtés des professionnels pour être capables d'apporter leur vision à ces analyses qui s'appliquent à rechercher les causes ayant entraîné un dysfonctionnement organisationnel. Toujours en binôme avec un professionnel, la lecture patient/professionnel sera riche d'enseignements.

À la conception d'une salle des erreurs

Le principe ? On reproduit une chambre dans laquelle on glisse des erreurs comportant des risques potentiels, et les professionnels de santé doivent les repérer. Si le projet en est à ses prémises, des patients sont intéressés à l'idée d'apporter leur vision sur les erreurs qui peuvent se produire en chambre ou sur une table d'examen médico-technique...

À la déclaration des dysfonctionnements organisationnels

L'idée est d'inciter les patients à déclarer des dysfonctionnements, un manque de coordination et de communication entre professionnels par exemple dans leur prise en charge, qui ont pour conséquence des délais d'attente longs, ou un parcours qui manque de fluidité, ou encore un défaut d'information du patient. Des patients-ressources du comité favoriseront la parole des autres patients, sur la base d'un questionnaire.

« Dans la philosophie de l'IPC, explique le Pr Patrice Viens, Directeur général de l'IPC, nous considérons que la qualité et la gestion des risques ne doivent pas être une affaire de spécialistes, mais doivent s'intégrer dans la pratique quotidienne de chaque professionnel de santé, et doivent impliquer les patients... »

La participation des patients à la gestion de l'hôpital est une réalité largement éprouvée par l'IPC, depuis le début des années 2000. L'IPC crée en 2002 le premier comité des patients en cancérologie, avec des patients impliqués dans la relecture des documents d'information patients, dans le groupe hôtelier, dans les enjeux d'identité-vigilance...

Depuis 2015, les patients du Comité participent aussi à un programme de pharmacovigilance, en aidant des patients présents en consultation à remplir une éventuelle déclaration d'effets indésirables sur le site de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Outre la progression spectaculaire des déclarations enregistrées, celles-ci sont différentes de celles faites par les médecins et riches en informations indispensables sur la tolérance aux traitements.

Depuis janvier 2016, les patients participent également aux débats publics de l'IPC, un exercice de démocratie sanitaire locale qui a déjà donné lieu à 5 débats.

Le dynamisme de l'implication des patients à l'IPC a été salué par les autorités sanitaires lors de la journée européenne des droits des patients du 18 avril 2018. L'IPC a en effet été choisi par le ministère de la Santé et la Direction générale de l'Offre de soins (DGOS) pour figurer parmi les 5 lauréats du prix-label des droits des usagers de la santé parmi 180 dossiers de candidature en France.

A propos de l'IPC :

Certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2015 niveau A, sans remarque, et membre du groupe UNICANCER, l'IPC rassemble 1 550 chercheurs et personnels médicaux et non médicaux, engagés dans la prise en charge globale de l'ensemble des pathologies cancéreuses : recherche, soins médicaux et de support, enseignement et formation. L'IPC a réalisé plus de 100 000 consultations et accueilli plus de 10 200 nouveaux patients en 2017. La prise en charge à l'IPC s'effectue exclusivement sur la base des tarifs de la sécurité sociale, et les dépassements d'honoraires ne sont pas pratiqués dans l'établissement. Régi par les articles L6162-1 à 13 du Code de la Santé publique, l'Institut Paoli-Calmettes est habilité à recevoir des dons et legs.

Pour plus d'informations : www.institutpaolicalmettes.fr

Contact presse :

Elisabeth **BELARBI** – Chargée des Relations presse

04 91 22 37 48 - 06 46 14 30 75

belarbie@ipc.unicancer.fr